

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DU
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
VILLENEUVE- SUR- LOT

CANTON
DE
PENNE D'AGENAIS

MAIRIE
DE
PENNE D'AGENAIS

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 19
- présents : 12
- votants : 14

Objet :

FINANCES
TAUX D'IMPOSITION
2026

L'an deux mille vingt-six, le trois février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 28-01-2026

PRESENTS : Michèle BABOULENE, Nicole BESSA, Gisèle COSTE, Thierry DEBERTRAND, Lutgarde DETRY, Arnaud DEVILLIERS, Michel GARRIGUES, Maria GARROUSTE, Bernard JURQUET, Gérard MULLER, Véronique ORLANDO, Jean-Marc SCHMITZ.

EXCUSES : Simon CHARBONNIER, Jean-Claude COSTES, Céline VIGNEAU, Jessica VILLEGAS

ABSENTS : Jennifer DELBEGUE-BOUILLET

PROCURATION :

Monsieur Bertrand DELMAS donne procuration à Monsieur Arnaud DEVILLIERS
Monsieur Mickael RIGABERT donne procuration à Véronique ORLANDO.

Véronique ORLANDO a été élue secrétaire de séance.

Mr SCHMITZ, Adjoint aux finances propose pour 2026 de maintenir les taux de la fiscalité de la commune fixé en 2025 et de les appliquer comme exprimé dans le tableau ci-dessous :

Taxes	Taux de référence pour 2026
Taxe foncière propriété bâtie	52,93%
Taxe foncière propriété non bâtie	82,98 %
Taxe d'habitation	13,26 %
Taxe d'habitation sur logement vacant	L'assiette de la taxe est constituée par la valeur locative du logement mentionnée à l'article 1409. Son taux est fixé à 17 % la première année d'imposition et à 34 % à compter de la deuxième.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Jean-Marc SCHMITZ et après en avoir délibéré,

DECIDE à 13 voix pour et 1 contre de :

APPROUVER pour l'année 2026 les taux d'imposition repris-ci-dessus.

Le Maire,
Arnaud DEVILLIERS,

La Secrétaire de séance,
Véronique ORLANDO,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Penne d'Agenais le 3 février 2026